Question écrite de Caroline Cassart, Députée,
à Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, concernant
La labellisation des endroits de camps
et le bilan de la saison 2024

Dans une réponse parlementaire adressée en septembre dernier, vous indiquiez qu'actuellement, 281 endroits de camp sont labellisés par l'ASBL « Atouts camps ». Parmi ceux-ci, 224 ont le label « Bâtiment » et 57 ont le label « Prairie ». Il restait toutefois encore 477 endroits de camp en activités et connus de l'ASBL qui ne sont pas labellisés, dont 299 prairies et 178 bâtiments.

Concernant ces 477 endroits non labellisés, comment Madame la Ministre peut-elle expliquer ce chiffre conséquent? Quelle(s) raison(s) explique(nt) cette absence de labellisation et comment y remédier?

Vous indiquiez également, en septembre dernier, ne pas encore être en mesure de dresser le bilan de l'organisation des camps 2024, faute de données suffisamment fiables à ce moment-là.

Madame la Ministre est-elle désormais en mesure de dresser un bilan de la saison 2024? La saison 2025 s'anticipe déjà et, comme chaque année, il sera sans doute difficile de concilier la demande et l'offre. Quelles mesures Madame la Ministre compte-elle mettre en œuvre pour résoudre cette équation?

Réponse de la Ministre Lescrenier:

[Décembre 2024]

Tout d'abord, il est essentiel de rappeler que la labellisation des endroits de camp, telle qu'elle est prévue par le Code wallon du Tourisme, se fait sur base volontaire. Il n'est donc pas anormal que l'ensemble des endroits de camps disponibles sur le territoire de la Wallonie, qu'ils soient de type « prairie » ou « bâtiment », ne soient pas labellisés.

Je tiens à rappeler que la Région wallonne a dégagé en 2023 une enveloppe de 500.000 euros à titre de subvention exceptionnelle pour les exploitants d'endroits de camps, cette subvention a abouti à la candidature de 43 nouveaux endroits de camps à labelliser d'ici fin 2025, ce qui diminuera encore l'écart entre endroits de camps labellisés et non labellisés.

Enfin, la labellisation des endroits de camps de type « prairie » n'a été introduite dans le Code wallon du Tourisme qu'en 2019, contrairement à la labellisation des endroits de camps de type « bâtiment », existant depuis 2010, ce qui explique en partie le nombre plus faible d'endroits de camps de type « prairies » labellisés par rapport aux endroits de camps de type « bâtiment ».

La raison principale qui peut expliquer le nombre relativement important d'endroits de camps non labellisés réside dans l'écart entre l'offre et la demande d'endroits de camps: la demande actuelle dépasse largement l'offre. Cette situation place les exploitants en position de force puisqu'ils louent leurs endroits de camps facilement et à des prix souvent supérieurs à ceux du marché.

Cet écart entre l'offre et la demande est dû à divers facteurs: augmentation significative des inscriptions aux mouvements de jeunesse, réduction de la période disponible pour les camps d'été induite par la réforme des rythmes scolaires, fermeture provisoire ou définitive d'endroits de camps à la suite de la crise sanitaire …

Pour répondre à cette demande croissante en Wallonie, je souhaite poursuivre le travail en cours et le soutien financier à l'ASBL Atouts Camps, dont la convention avec la Fédération Wallonie-Bruxelles a été prolongée jusqu'en 2025 pour lui permettre de continuer son travail de labellisation.

D'autres pistes sont identifiées comme la sensibilisation des pouvoirs locaux et des établissements scolaires en vue d'identifier et aménager des sites potentiels pour les camps. Cela pourrait inclure l'utilisation de bâtiments scolaires pendant les vacances.

Ces actions combinées permettront d'augmenter l'offre d'endroits de camp en Wallonie et répondre de manière plus efficace aux besoins grandissants des mouvements de jeunesse.

En ce qui concerne la question relative à l'état d'avancement du bilan de la saison 2024 des camps de mouvements de jeunesse, j'informe l'honorable membre que l'analyse des données en vue de l'établissement du bilan définitif est en cours et que les résultats seront communiqués dans les plus brefs délais.